Valenciennes: un policier coupable de “violences illégitimes” sur un “scootériste” qui lui aurait foncé dessus ?

22/08/2013 à 16h21

Les faits remontent à la nuit du dimanche 11 au lundi 12 août. Un équipage de trois policiers voit passer deux hommes non casqués sur un scooter qui fonce à toute allure dans les rues de Valenciennes.

Ils prennent donc le deux-roues en chasse et somment le conducteur de s’arrêter. Mais ce dernier n’obtempère pas.

> *Celui-ci, un homme âgé de 39 ans, est archi-connu de la justice. Il a été* ***condamné à 21 reprises*** *(pour vols, violences, etc.) et est sorti de prison il y a tout juste dix jours.*

Et ce soir-là, en plus de ne pas porter de casque, il est ivre. « J’avais bu. Quand j’ai vu les policiers j’ai pris peur, je ne voulais pas retourner en prison… » Il décide donc de prendre la fuite, sème la voiture de police et dépose entre-temps son passager.

Passé le pont Jacob, il emprunte une étroite rue mais là, surprise, au bout de la ruelle l’attend un policier, à pied, et bien déterminé à l’interpeller. C’est là que les versions divergent.

Pour le policer, le scootériste aurait tenté de forcer le passage, lui fonçant dessus à toute vitesse. Il se serait alors protégé avec son tonfa, touchant sans le vouloir le Valenciennois au niveau de l’œil gauche.

Le scootériste explique lui qu’il aurait bien tenté de passer

par cette rue malgré la présence du policier sur la voie, certes, mais qu'il n'a jamais voulu lui foncer dessus. Il aurait juste souhaité passer à côté de lui pour s'enfuir, sans le toucher.
Et selon lui, le gardien de la paix lui aurait à ce moment-là asséné un coup de tonfa au visage, usant d'un mouvement circulaire.

> *Ce que l'avocate du prévenu présente comme un « usage illégitime de la violence »…*

L'Observateur du Valenciennois
(Merci à BobbyW)